



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

*Direction Régionale de
l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à la composition du jury d'examen de Mayenne du brevet professionnel agricole option « travaux de la production animale » et du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » pour la session 2017

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII,
- Vu le décret n°2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'agriculture et de la forêt,
- Vu l'arrêté du 01/10/1990, modifié, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole,
- Vu l'arrêté du 20/06/2006 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option travaux de la production animale.
- Vu l'arrêté du 02/10/2007 relatif à la création du brevet professionnel option responsable d'exploitation agricole
- Vu l'arrêté du 21/11/2007 modifiant l'arrêté du 02/10/07 relatif à la création du brevet professionnel option responsable d'exploitation agricole
- Vu l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Vu la décision du 25/09/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique.

Arrête .

Article 1 : Il est créé un jury départemental du brevet professionnel responsable d'exploitation agricole et du brevet professionnel agricole travaux de la production animale.

Article 2 : Le jury est compétent pour les formations mises en œuvre par les centres de formation suivants :

- EPLEFPA de Laval – CFPPA
- MFREO La Pignerie à Laval
- Lycée privé d'Orion à Evron

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- président : - Jean-Yves DRION – CFPPA Jules Rieffel
- présidente adjointe : - Annabel SIMON – CFA Jules Rieffel

➤ formateurs :

- titulaires :
 - Régis MONCOQ – CFPPA Le Mans
 - Marie-Pascale VOITURIN – CFPPA Segré
 - Bernard GUILLAMOT – Ch. Agri. 44
 - *Apiculture* – Jean-Yves LAURENT – CFPPA Segré
- suppléant : - Laurence LEMETAYER-MORICE – Ch. Agri. 44

➤ professionnels :

- titulaires :
 - Gwénaëlle BOIS – La Houllerie – 53230 MERAL
 - Eric HOUDIN – Les Mottais – 53230 MERAL
 - *Apiculture* – Patrice DUGUET – La Frogerie – 72150 LE GRAND LUCE
 - *Cheval* – Antoine-Paul BEZIER – Coméré – 53960 BONCHAMP LES LAVAL

suppléants :

- Stéphane GUIOULLIER – La Joliserie – 53800 RENAZE
- Stéphane LORIN – Le Bois – 53190 LANDIVY
- Jean-Paul LHUISSIER – La Féardière – 53210 GORRON
- *Apiculture* – Patrick PERES – Miellerie de Chateaubriant – La Vallée – 44110 VILLEPOT
- *Cheval* – Laurent MAUJEAN – La panneterie – 53270 ST JEAN SUR ERVE

Article 4 : Le jury est compétent pour la session de formation 2016/2017, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil.

Fait à Nantes, le 10 janvier 2017

P/la directrice régionale et par délégation,
L'adjoint du chef du service régional
de la formation et du développement



François CHAVENON-VERLHAC